



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE DE LA RÉUNION
BUREAU DES SOUTIENS ET DES FINANCES
SECTION BUDGET ADMINISTRATION
Caserne Vérines – 61 rue Victor Mac-Auliffe
B.P 92036
97405 SAINT-DENIS Cedex
Tél : 02.62.93.78.67

CADRE MÉMOIRE ENVIRONNEMENTAL

ANNEXE 2 AU RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Accord-cadre multi-attributaire exécuté par bons de commande, ayant pour objet la réalisation de prestations de travaux de second œuvre dans les infrastructures de la gendarmerie situées sur le territoire de La Réunion. (974).

Préambule : Le présent mémoire environnemental est à compléter par le soumissionnaire.

Noté sur 20 points, le barème est le suivant :

- **SC1** : 4 points,
- **SC2** : 4 point,
- **SC3** : 12 points,

SC1	Politique environnementale de l'entreprise – /4 points Le candidat présentera : • sa stratégie environnementale globale ; • ses certifications éventuelles (ISO 14001, EMAS ou équivalent) ; • son organisation interne dédiée (réfèrent environnement, procédures, audits, amélioration continue).
SC2	Engagements RSE et gouvernance durable – /4 points Le mémoire précisera : • les engagements RSE formalisés ; • leur déclinaison dans les pratiques métiers (achats responsables, formation, éthique, réduction carbone, etc.) ; • les outils de pilotage utilisés (charte, reporting, indicateurs).
SC3	Déclinaison opérationnelle sur les travaux du marché – /12 points Partie centrale du mémoire. Le soumissionnaire devra démontrer comment ses engagements se traduisent concrètement sur les chantiers. a) Gestion des risques environnementaux – /4 pts • maîtrise du bruit, des poussières et des nuisances ; • réduction des consommations d'eau et d'énergie ; • limitation des émissions CO₂ (logistique, matériel, organisation). b) Limitation des impacts et choix techniques – /4 pts • matériaux bas carbone ou éco-conçus ; • optimisation des approvisionnements ; • solutions techniques réduisant l'empreinte environnementale. c) Gestion des déchets et économie circulaire – /4 pts • prévention et réduction à la source ; • tri et traçabilité ; • recyclage, réemploi, filières locales.